

**Compte rendu**  
**Conseil scientifique - Formation restreinte**  
**Mardi 14 mars 2023, 15h – 17h**

**Présents :**

Paul-André Rosental, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Philippe Coulangeon, Nicolas Sauger, Sophie Dubuisson Quellier, Guillaume Piketty, Dina Waked, Florence Faucher, Laura Morales, Sabine Dullin, Angela Greulich, Eberhard Kienle, Janie Pélabay, Réjane Sénac, Martin Aranguren, Stefan Pollinger, Clément De Chaisemartin, Julie Klein, Fabrice Melleray, Séverine Dusollier, Guillaume Tusseau, Gwenaële Rot, Sylvain Parasie, Xavier Ragot, Sergei Guriev

**Absents ou excusés :**

Alain Dieckhoff, Myriam Dubois-Monkachi, Pierre François, Mirna Safi, Mathias Vicherat, Mathieu Fulla, Emilien Ruiz

**Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique  
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines  
Antonin Schiera, directeur adjoint du pôle académique, Direction des ressources humaines

---

Eberhard Kienle indique en préambule que, conformément au règlement intérieur de l'IEP et du Conseil scientifique, il assure la présidence de la séance en l'absence de Nicolas Delalande, en tant que doyen des élus du conseil scientifique. Eberhard Kienle souhaite un prompt rétablissement à Nicolas Delalande.

Eberhard Kienle souhaite ensuite la bienvenue à Dina Waked, qui là encore conformément au règlement intérieur de l'IEP, assiste au Conseil scientifique en tant que présidente du Conseil de l'Institut de l'IEP.

**1 / Validation du compte-rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte les 24 janvier 2023 et 14 février 2023**

Eberhard Kienle s'enquiert d'éventuelles remarques de la part des membres du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle souligne qu'en tant que rapporteur de la demande d'Olivier Rozenberg lors du Conseil scientifique du 14 février 2023, il a suggéré à Bénédicte Barbé d'inclure le fait qu'il était rapporteur.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte les 24 janvier 2023 et 14 février 2023.

## **2 / Avis sur la mise à jour de la note sur les primes exceptionnelles d'excellence scientifique et les primes de responsabilité scientifique**

Sergei Guriev rappelle que la mise à jour de la note sur les primes exceptionnelles d'excellence scientifique a déjà fait l'objet d'une première discussion lors de la séance du Conseil scientifique du 13 décembre 2022, puis lors de la réunion des directeurs d'unité et de département le 23 février 2023, et qu'il a depuis lors reçu de nombreuses propositions et suggestions qui lui ont permis de mieux contextualiser l'objectif de la mise à jour : il indique notamment avoir sollicité les partenaires au sein de Civica et en dehors de Civica afin de connaître les dispositifs existants dans d'autres établissements comparables, et avoir pris en compte les incitations nationales destinées à accroître la place de la recherche française parmi les lauréats de l'ERC. Il rappelle en outre que, si la réussite aux ERC est de toute évidence l'un des critères de l'excellence scientifique et de l'internationalisation, il convient de demeurer attentif aux nombreux autres critères concourant à la qualité et à la diversité de la recherche. Il précise qu'a également été mise à la disposition des membres du CS une note du mois de septembre 2022 co-signée par six directeurs d'unités de recherche, envisageant des pistes d'amélioration de la gestion des ERC (augmentation de la prime individuelle, flexibilité dans la gestion des dépenses, soutien administratif, relation avec le CNRS). Concernant la « politique voyage », les discussions sont en cours avec le secrétariat général ; les discussions avec le CNRS se poursuivent avec plusieurs réunions à venir ; sur le volet du soutien administratif aux candidats ERC, la MAPS (DS) devrait se voir attribuer un ½ poste supplémentaire. Sergei Guriev indique qu'il travaille également à une revalorisation de la prime versée aux directeurs de département, afin de répondre à l'une des objections formulées au CS du mois de décembre concernant le déséquilibre entre une prime ERC doublée et l'actuelle prime versée pour la direction d'un département. Il précise que des solutions sont également recherchées en interne pour apporter un soutien administratif aux deux départements dont les effectifs sont les plus importants, le département de science politique et le département de sociologie.

Sergei Guriev indique que des remarques complémentaires lui ont été adressées, notamment concernant les décharges actuellement non prévues dans le référentiel des activités pédagogiques de la faculté permanente pour des projets de recherche d'envergure autres que des projets ERC ou collaboratifs. Il annonce que le référentiel va faire l'objet d'évolutions dans les mois à venir et que dans cette perspective, les directeurs de département seront très prochainement conviés à des réunions avec la direction du pilotage.

Enfin, Sergei Guriev précise que lors de la réunion DU-DD du 23 février 2023, il lui a semblé qu'un consensus se dessinait sur le fait que les primes exceptionnelles d'excellence scientifique doivent bien faire l'objet d'une politique commune appliquée à tous les chercheurs, et non devenir l'objet d'une négociation individuelle ou par département, comme cela est le cas dans plusieurs universités contactées pour établir des comparaisons.

Fabrice Melleray demande si la mise à jour de la note a déjà été validée dans une autre instance, par exemple par le Conseil de l'Institut ou de la direction, afin de savoir quel est le statut de l'avis du Conseil scientifique.

Sergei Guriev indique que cette note, votée par le CS en 2020, doit être examinée par le CS pour que sa mise à jour soit actée. Aucune autre instance ne rendra un avis sur ce document.

Laura Morales remercie Sergei Guriev et les équipes pour cette note. Elle souligne avoir quelques réserves, également exprimées lors d'un échange assez long entre les membres du département de science politique. Elle explique avoir constaté lors des échanges qu'il y a une vision relativement divisée entre les membres de la faculté permanente du département : certains sont plutôt favorables à cette augmentation des primes et reconnaissent la nécessité de promouvoir ou inciter les personnes à candidater, d'autres sont plutôt contre, ou du moins expriment un avis mitigé sur la façon dont s'est faite la discussion sur la proposition d'augmentation. Laura Morales souligne que les arguments sont de plusieurs ordres : l'un concerne le fait de voter cette augmentation sans disposer d'une vision complète des primes et incitations, un autre concerne le fait que la note se concentre sur l'augmentation des primes ERC, alors que d'autres projets de recherche sont également prestigieux et très chronophages. Il est également souligné que cette focalisation sur le doublement de la prime ERC semble renforcer une tendance plus générale d'individualisation de la recherche et d'individualisation du succès.

Laura Morales conclut pour dire qu'à titre personnel, son avis est mitigé et quelle souhaiterait que les collègues soient mieux accompagnés dans l'étape de préparation et qu'ils puissent bénéficier d'un temps dédié à la préparation d'une réponse à un projet ERC.

Sergei Guriev indique la question d'une décharge au moment de la préparation d'un projet ou pour les collègues impliqués dans des projets collectifs va faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'évolution du référentiel des activités pédagogiques de la faculté permanente. Il rappelle que la note sur les PEES mentionne d'ores et déjà une prime et une décharge pour les porteurs de projets collaboratifs, dès lors qu'ils sont «Principal Investigator » (PI).

Janie Pélabay remercie Laura Morales pour avoir pris l'initiative de consulter les membres du département de science politique, consultation à laquelle elle a elle-même pris part. Elle indique que les membres du département, y compris les personnes favorables à l'augmentation de la prime ERC, insistent pour dire qu'une rétribution financière ne saurait être l'unique moyen d'inciter au dépôt d'un projet, et qu'il est nécessaire de renforcer l'assistance scientifique à la préparation, ainsi que du

temps dédiée à celle-ci. Des membres du département ont par ailleurs soulevé la question du montant des frais de gestion prélevés par les établissements, certains choisissant de retenir moins de frais de gestion afin de conserver plus de budget pour la recherche. Janie Pélabay précise par ailleurs que le choix d'un montant de prime unique lui semble effectivement plus approprié qu'un pourcentage du salaire, compte tenu des disparités salariales. Dans cette perspective, elle se demande pourquoi la note sur les PEES retient l'idée d'une prime calculée en fonction du salaire pour les projets collectifs et non l'idée d'une prime fixe.

Janie Pélabay fait également part de contributions de collègues du département de science politique concernant la valorisation des ERC dans l'enseignement : une fois un projet ERC achevé, comment serait-il possible de valoriser les apports du projet dans les enseignements, en particulier dans les grands cours ?

Janie Pélabay conclut en indiquant qu'il lui semble, comme à d'autres collègues du département, que le vote de cette note paraît prématuré, sans qu'elle soit assortie d'un ensemble de propositions intégrant l'ensemble des missions (et des rétributions associées) qui sont reconnues à Sciences Po, dans toutes leur diversité et le respect de la pluralité des parcours.

Thierry Mayer rappelle que le taux de frais de gestion (en l'occurrence à hauteur de 25% pour l'ERC) est fixé par la Commission européenne et s'applique à tous les établissements. Le taux de frais de gestion ne peut donc être considéré comme un facteur d'attractivité. Il précise que les établissements choisissent en revanche le montant alloué à l'unité de recherche : à Sciences Po, sur les 25% de frais de gestion, 7 à 8% sont réalloués à l'unité de recherche. Il indique ensuite que, lors que le PI déclare qu'il consacrera 70% de son temps de recherche à son projet ERC, l'ERC rembourse à l'établissement 70% du salaire total du PI. Thierry Mayer souligne que c'est sur ce montant remboursé qu'une prime individuelle peut être versée au PI. Thierry Mayer indique ensuite que le sujet de l'enseignement pourrait être rediscuté ; il rappelle que tous les porteurs d'ERC enseignent, avec un décharge pendant la durée du projet puis en service plein une fois le projet achevé, et que la plupart ne néglige pas les tâches administratives pendant le projet.

Guillaume Tusseau indique qu'au sein du département de droit, les avis sont également partagés. Il explique que certains ont la crainte de voir émerger une nouvelle figure d'académique chasseur de primes individualiste et obsédée par les primes, quand d'autres estiment que tel que le schéma est présenté dans la note et tel que la note a évolué, il y a là un dispositif plutôt équilibré, qui avantage ceux qui vont chercher des ERC sans désavantager ceux qui ne candidateront pas l'ERC. Guillaume Tusseau ajoute que tous sont sensibles à l'idée qu'il faut réfléchir effectivement à l'accompagnement à la préparation des ERC, à l'idée que l'ERC ne doit pas être l'alpha et l'oméga de la bonne recherche, et que les autres projets tels qu'ils ont été mentionnés sont aussi à prendre en compte et valorisés, le cas échéant financièrement. Guillaume Tusseau évoque en outre la dimension de la mutualisation des financements ERC, et une nécessaire réflexion sur la manière dont ces financements pourraient bénéficier plus aux unités de recherche.

Sergei Guriev indique, s'agissant de la mutualisation des frais de gestion, que des discussions sont en cours à ce sujet avec le CNRS. Il précise que pour les chercheurs non CNRS, une partie des frais de gestion va directement au budget des centres, qui sont ensuite libres de mutualiser ou non.

Paul-André Rosental indique que pour ce qui concerne les discussions qui ont eu lieu au sein du centre d'histoire, celles-ci peuvent être résumées en deux points — qui vont bien au-delà de la seule discussion sur la prime. Le premier point concerne le fait que la politique adoptée par le centre d'histoire consiste à dire qu'en fonction des besoins de chaque chercheur ou de chaque groupe de chercheurs, le centre encourage et aide les personnes concernées à essayer de trouver le type de financement qui correspond à leur besoin de recherche. Paul-André Rosental explique que c'est donc la problématique de recherche, le terrain de recherche qui guident la recherche de financement, et non pas l'inverse. Paul-André Rosental indique que la première question posée est la suivante : l'établissement est-il en train de passer, parce qu'il y a des contraintes financières, à une politique dans laquelle c'est la recherche de financement qui précède la définition du terrain de recherche ? Paul-André Rosental indique qu'il y a un besoin d'une réponse claire et stable sur ce point. Paul-André Rosental précise que si on explique que Sciences Po va être confrontée dans les cinq ans à venir à de graves difficultés budgétaires et qu'il faut trouver tous les moyens de faire face, c'est une chose. Mais si on dit que la priorité est de continuer la politique ouverte il y a une quinzaine d'années, qui est de transformer Sciences Po en *research university*, ce qui nécessite un travail très qualitatif, il s'agit d'une autre politique. Paul-André Rosental répète qu'il y a besoin d'indications claires, stables, et cohérentes de la direction scientifique et de la direction générale.

Paul-André Rosental évoque ensuite le deuxième point, qui concerne l'ensemble de la gestion des carrières. Depuis plusieurs années, le Conseil scientifique a pris de l'autonomie dans l'évaluation des dossiers. C'est donc le corps académique dans sa collégialité qui a pris la main en grande partie sur la gestion des carrières, ce qui est une très bonne chose. Mais Paul-André Rosental explique qu'il est arrivé que pour l'évaluation de certains dossiers, y compris pour des recrutements, l'argument de l'ERC ait pu primer pour privilégier une candidature par rapport à une autre. Paul-André Rosental souligne que cela signifie qu'un critère extérieur à celui de la collégialité de Sciences Po est introduit dans l'évaluation des dossiers, ce qui lui semble un problème. Il explique que là aussi, il est essentiel d'avoir une ligne cohérente et claire de la part de l'institution : est-ce que l'ERC devient une sorte de super-critère qui va, pour les collègues qui en ont obtenu un, écraser tous les autres ? Ou bien est-ce que l'institution continue la politique qui a été ouverte il y a maintenant une quinzaine d'années, qui consiste à dire que c'est le Conseil scientifique qui évalue les dossiers avec ses propres critères ? Paul-André Rosental explique qu'il ne s'agit pas d'une critique, mais qu'en tant que responsables de départements, en tant que responsables de centres ou de toutes autres structures existant à Sciences Po, les personnes ont besoin de critères stables, en particulier au moment même où l'établissement est en train d'établir son plan de recrutement quinquennal.

Sergei Guriev indique qu'il soutient l'idée d'une diversité des méthodologies, et d'une diversité des critères d'évaluation de la recherche. Il rappelle que le prochain point de l'ordre du jour concerne l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche. L'évaluation se fera par les pairs, et par le Conseil scientifique. Sergei Guriev indique que pour lui, il n'est pas question que l'ERC devienne le seul critère de réussite scientifique, non plus que le nombre de publications. Sergei Guriev explique que, concernant le plan de recrutement, l'objectif n'est pas de recruter 40 chercheurs lauréats de l'ERC. Sergei Guriev indique qu'il sera en revanche question de critères d'excellence. Il ajoute que lorsqu'on parle de différencier, il s'agit également de mettre à jour les critères d'évaluation, département par département, voire à l'intérieur même des départements, en conservant la nécessité d'une évaluation par les pairs.

Réjane Sénac indique que, comme cela a déjà été mentionné, ce sujet a été l'occasion d'une discussion assez riche au sein du département de science politique. Réjane Sénac estime que la discussion touche un point essentiel, qui est celui des moyens à mettre en œuvre pour appliquer un principe qui lui semble assez consensuel, celui de la reconnaissance de la diversité des critères et des qualités d'excellence des enseignants-chercheurs et des chercheurs de Sciences Po. Réjane Sénac explique avoir compris que le signal d'examiner la hausse de la prime ERC en dehors d'une cartographie, en particulier des différentes primes pour les différents engagements en termes de recherche ou d'autres implications, a été reçu comme un signal de priorisation de cet enjeu. Réjane Sénac rappelle que cela a été dit dans les prises de parole précédentes. Elle ajoute que cela a soulevé un sentiment d'injustice assez partagé parmi les permanents du département de science politique. Réjane Sénac indique que cette discussion a donc été un élément déclencheur. Réjane Sénac ajoute que cela pose la question de la nécessité d'une mise à plat des critères de reconnaissance des différentes implications et compétences, à la fois pour les recrutements, mais aussi pour l'évaluation des chercheurs présents. Réjane Sénac souligne que, comme l'a rappelé Janie Pélabay, il n'y a pas d'opposition de principe à l'augmentation des primes ERC. Il y a plutôt l'idée qu'il faut effectivement prendre en compte cet engagement, mais également pourquoi alors ne pas prendre en compte les autres. Réjane Sénac évoque l'idée d'un moratoire, consistant à proposer de faire d'abord une cartographie, afin de s'assurer que les conditions de mise en œuvre du principe de reconnaissance de la diversité des profils et de l'excellence puissent être réunies et qu'il y ait un engagement à mener une réflexion collective en ce sens.

Angela Greulich indique avoir l'impression, en se référant aux discussions au sein du CRIS, que les personnes ne sont pas majoritairement contre une augmentation des primes ERC. Cependant, les collègues souhaiteraient en savoir un peu plus sur les mesures concrètes qui permettent d'équilibrer les choses : quelles sont les mesures concrètes qui récompensent aussi des efforts alternatifs et sur lesquelles le Conseil pourrait également voter ?

Sergei Guriev indique être favorable à une discussion sur les mesures concrètes pour les autres situations ; dans cette perspective, la proposition du jour n'est qu'un début, mais il s'engage à poursuivre les autres pistes de prise en compte des engagements de



la FP, comme une meilleure prise en compte des projets de recherche dans GAPEC par exemple, ou encore une valorisation accrue d'autres activités collectives.

Sabine Dullin demande s'il serait possible de faire évoluer la proposition sur laquelle le Conseil scientifique est appelé à voter, en introduisant l'idée d'un moratoire dans la perspective de la production d'une cartographie plus large des activités valorisées à et à valoriser.

Sergei Guriev propose de voter aujourd'hui sur la mise à jour de la note telle que diffusée aux membres en vue de la séance de ce jour, et s'engage par ailleurs à poursuivre le travail sur les autres sujets, quel que soit le résultat du vote.

Eberhard Kienle fait procéder au vote à main levée sur la mise à jour de la note sur les primes exceptionnelles d'excellence scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la mise à jour de la note sur les primes exceptionnelles d'excellence scientifique et les primes de responsabilité scientifique.

### **3 / Avis sur la signature par Sciences Po de l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche**

Sergei Guriev rappelle que le Conseil scientifique a déjà évoqué ce point lors de la séance du 13 décembre 2023. Il rappelle qu'il s'agit d'un accord global, signé notamment par plusieurs universités françaises, incitant les établissements signataires à faire un usage raisonnable et raisonné des critères quantitatifs dans les processus d'évaluation de la recherche, et à mettre en place des groupes de travail et de réflexion sur les modalités d'évaluation de la recherche. Sergei Guriev indique qu'il a d'ores et déjà programmé une série de réunions avec les directeurs de départements s'agissant de la réforme des référentiels, et indique qu'il semble donc naturel de signer cet accord.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la signature par Sciences Po de l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche.

### **4 / Avis sur le recrutement de deux *Assistant Professors* FNSP en tenure track en économie**

Thierry Mayer rappelle la procédure de recrutement des Assistant Professors en économie, qui s'inscrit dans le cadre de l'EconJobMarket, qui se déroule chaque année du mois de décembre au mois de mars. Il rappelle également que le département d'économie disposait cette année de 4 postes d'*Assistant Professor* : un poste McCourt, un poste financé par la dotation du Prix Leibniz attribué à Moritz Schularick et deux démissions au département.

Thierry Mayer indique que sur les 610 candidatures reçues par le département d'économie, 179 (29%) étaient des candidatures de femmes et 63 candidatures non

genrées. A l'échelle du marché global, 28,5% des candidatures étaient des candidatures de femmes. Thierry Mayer indique que le département procède ensuite en deux étapes. Lors de la première étape est réuni un petit comité pour gérer ces 610 candidatures, et ce comité fait une première série d'interviews. Ces interviews ont désormais lieu via Zoom intégralement. Thierry Mayer indique qu'ensuite 34 candidats parmi ces 610 ont été shortlistés et interviewés. Sur ces 34 personnes, on compte 17 femmes et 17 hommes, soit un taux de féminisation à ce stade de 50 %. Thierry Mayer précise qu'il y avait au minimum trois membres de la faculté permanente dans chacune de ces interviews, et indique qu'il était lui-même, en tant que directeur de département, à la plupart d'entre elles. Une réunion s'est ensuite tenue avec tout le département, à l'issue de laquelle il a été décidé de sélectionner 16 personnes (8 femmes, 8 hommes) pour une audition.

Thierry Mayer indique que les auditions au département (*flyouts*) représentent à chaque fois une journée entière, où les candidats voient pratiquement tous les membres du département, assistent à un séminaire, participent à un déjeuner et un dîner, et rencontrent le directeur du département. À l'issue de ce process, l'ensemble du département a voté sur chacune des quatre positions. Thierry Mayer indique qu'avaient alors été fléchés essentiellement deux profils : le McCourt fléché d'emblée digital, et le deuxième fléché développement, environnement, industrialisation et économie publique — essentiellement développement et économie publique, dont Thierry Mayer souligne qu'il s'agit de deux gros manques dans l'enseignement du département. Le département a en effet vu partir Benjamin Marx en développement, et a toujours eu un manque s'agissant d'économie publique. Thierry Mayer souligne qu'il est un peu paradoxal qu'il n'y ait pas beaucoup d'économie publique dans une institution comme Sciences Po. Il ajoute que chaque année toutefois, l'institution essaie de recruter, comme pour l'environnement et le développement, mais se heurte souvent à une concurrence très rude.

Sur le poste développement, le département d'économie propose le recrutement de Suzanna Khalifa doctorante à l'Université d'Aix-Marseille, spécialiste en développement et questions liées aux violences sexistes et sexuelles. Son *job market paper* porte sur le lien entre l'excision et le montant de la dot en vue du mariage des femmes en Egypte. Ses autres travaux portent également sur les pays en développement.

La deuxième personne que le département d'économie propose de recruter est Antoine Ferey, titulaire d'une thèse du CREST et actuellement Assistant Professor à la Ludwig Maximilian University of Munich. Son *job market paper* porte sur la redistribution et l'assurance-chômage. Antoine Ferey fait de l'économie publique un peu plus traditionnelle, sur des questions de taxation optimale, mais aussi de discontinuité progressive pour essayer de regarder la taxe aussi bien sur le marché du travail que la taxation du revenu. Antoine Ferey est actuellement à Munich pour la deuxième année consécutive, et il avait par ailleurs fait sa thèse au CREST (École Polytechnique). Thierry Mayer indique que son *job market paper* porte sur la redistribution et l'assurance-chômage. Thierry Mayer ajoute que déjà trois papiers d'Antoine Ferey sont en révision, l'un à l'*American Economic Review*, un autre au



*Journal of the European Economic Association*, et le troisième au *Journal of Public Economics*. Thierry Mayer explique qu'il lui sera proposé des cours à l'École d'affaires publiques ainsi qu'au Collège, en économie publique.

Thierry Mayer présente ensuite le profil des autres personnes que le département se proposait de recruter : Martha Morazzoni, macro-économiste à l'université Pompeu Fabra dont les recherches portent sur l'entrepreneuriat féminin, l'économie de la famille et le marché du travail ; Chiara Aina, doctorante à l'Université de Zurich, théoricienne de la manipulation du signal d'information ; et enfin Germain Gauthier, doctorant invité à l'ETH de Zürich, en thèse au CREST, dont les travaux se situent à l'intersection entre l'économie et la science politique. Thierry Mayer indique que ces 3 personnes ont malheureusement accepté des offres dans d'autres universités (Bocconi, Pompeu Fabra).

En réponse à une question de Séverine Dusollier, Sergei Guriev rappelle que, même si des offres ont déjà été adressées à Suzanna Khalifa et à Antoine Ferrey, l'avis du Conseil scientifique n'en demeure pas moins l'une des étapes réglementaires dans la procédure de recrutement, avis dont il sera pleinement tenu compte.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le recrutement de Suzanna Khalifa et Antoine Ferrey, *Assistant Professors* FNSP en tenure track au département d'économie.

## **5/ Présentation par chaque discipline des critères pour la sélection des ATER**

Guillaume Tusseau explique que la sélection pour le département de droit va être opérée au vu des éléments qui figurent dans le même document que l'an dernier. Ces critères sont : excellence du parcours et du profil académiques, expérience d'enseignement, variété des enseignements dispensés, capacité à enseigner en anglais, état d'avancement de la thèse, et possibilité d'aller en campus.

Thierry Mayer explique que pour le département d'économie, il est indispensable d'enseigner en anglais, parce qu'il n'y a quasiment pas d'enseignement en français en économie. L'autre critère concerne la nécessité de se rendre en campus. Les 8 postes d'ATER sont en général répartis pour moitié à des doctorants du département, pour moitié à des personnes extérieures.

Sabine Dullin indique, s'agissant du département d'histoire, que les critères correspondent à ceux des années précédentes. Outre le critère de l'excellence, le département choisit des doctorants qui sont en cours d'achèvement de leur thèse et pour les doctorants extérieurs à Sciences Po, ayant la capacité d'enseigner en anglais sur les campus en région.

Eberhard Kienle donne ensuite la parole à Réjane Sénac pour le département de sciences politiques. Réjane Sénac indique que les critères sont les mêmes que l'année dernière, et précise qu'il y a simplement un rajout stipulant qu'il y aurait une vigilance pour choisir des ATER qui pourront aller enseigner en campus, en lien avec les besoins autour des cours fondamentaux au Collège — politiques comparées, relations

internationales, théories politiques. Réjane Sénac explique que le département sera vigilant à avoir une attention sur ces spécialités, ainsi peut-être que sur les spécialités géographiques en fonction des campus.

Eberhard Kienle donne ensuite la parole à Philippe Coulangeon pour le département de sociologie. Il indique que les ATER au département de sociologie sont principalement mobilisés sur les conférences de méthodes attachées aux grands cours de sociologie de première et deuxième année. Philippe Coulangeon explique que les profils recherchés sont donc plutôt des profils généralistes, et qu'est valorisée la capacité à enseigner dans ces conférences de méthodes sur des thématiques générales. Par ailleurs, le département insiste aussi sur la capacité à enseigner en anglais, puisqu'il y a un certain nombre de besoins sur les conférences de méthodes en anglais. Philippe Coulangeon indique enfin que la priorité est plutôt donnée aux candidats et candidates qui n'ont pas encore soutenu leur thèse.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les critères de sélection des ATER définis par chaque discipline.

## **6/ Questions diverses**

Sergei Guriev indique que la séance du Conseil scientifique du 11 avril sera très dense : 5 dossiers de tenure feront l'objet d'un examen, ainsi que 2 dossiers de mid-tenure. Sera en outre proposée pour avis la mise à jour de la note sur la directions des unités de recherche, dont la version initiale date de 2013 mais qui n'a jamais fait l'objet d'un avis du Conseil scientifique. Sergei Guriev indique que le plan de recrutement quinquennal sera présenté à la séance du Conseil scientifique du 23 mai. Il informe les membres du Conseil que le MESR a attribué pour l'année 2023 une seule chaire de

Sergei Guriev indique ensuite qu'en mai sera discuté au sein du Conseil scientifique le plan de recrutement quinquennal. Cela sera également un sujet très important, et Sergei Guriev indique qu'en amont une discussion aura lieu avec les DU et DD.

Sergei Guriev souligne en outre qu'a été obtenu un poste de chaire de professeur junior. Il ajoute qu'il s'agit d'un poste sur les tensions démocratiques en Europe, qui a été proposé par le CEE. C'est le poste qui a été classé numéro 1 par le département de sciences politiques. Sergei Guriev précise que Sciences Po a en fait candidaté pour quatre postes cette année, mais n'en a obtenu qu'un poste. Sergei Guriev indique que beaucoup de collègues sont déçus, mais que c'est la réalité. Il précise que cela a été publié la veille de ce Conseil scientifique dans le journal officiel, et qu'il ne comprend pas pourquoi Sciences Po n'a obtenu qu'un poste cette année. Sergei Guriev ajoute qu'on ne peut savoir ce qu'il se passera l'année prochaine ou l'année suivante. Sergei Guriev indique en outre que plusieurs autres universités n'ont aussi obtenu qu'un poste, et que seules les plus grandes universités en ont obtenu quatre. Sergei Guriev souligne que cela a engendré une certaine déception, mais indique toutefois que le poste qui a été obtenu est celui qui est le plus aimé par les politistes.

Séverine Dusollier demande s'il y a une motivation à la décision. Elle demande si la liste est simplement publiée, sans justification sur les postes acceptés ou refusés.

Sergei Guriev confirme, mais indique que Sciences Po va essayer d'obtenir des explications sur ce que cela signifie. Il ajoute que pour l'instant, il n'y a que cette publication.

Paul-André Rosental indique avoir regardé la liste avec Sabine Dullin, et souligne que la vaste majorité des chaires juniors a été attribuée à des sciences dures. Paul-André Rosental explique que la question est de savoir quelles sont les conséquences sur la politique de recrutement que Sciences Po est en train d'échafauder, et quelles sont les conséquences pour tous les laboratoires. Paul-André Rosental précise que si on passe de douze à trois postes, les conséquences peuvent être importantes. Il répète que le plan de recrutement est en train d'être élaboré, et il souligne qu'il est important pour chacun d'avoir des données stables pour édifier ces plans. Sergei Guriev indique être d'accord qu'il s'agit d'une déception, et souligne que c'est une grande déception pour lui, puisqu'il a beaucoup travaillé sur ce sujet depuis le mois d'octobre. Il ajoute que Paul-André Rosental a raison, et indique que lorsque la réflexion devra se faire sur la liste de priorités pour les cinq prochaines années, il faudra réfléchir sur ce poste de CPJ qui a été déposé. Sergei Guriev explique qu'il faut peut-être l'ajouter comme priorité numéro 1, avant toutes les autres priorités. Sergei Guriev souligne que c'est la discussion qui aura lieu au mois de mai.

#### **10/ Avis sur la demande de promotion de Mirna Safi, Associate Professor FNSP au grade de Full Professor FNSP**

Florence Faucher indique que Mirna Safi est candidate à une promotion au grade de Full Professor en sociologie. Florence Faucher ajoute que ce fait l'objet d'un consensus parmi les évaluateurs, ceux du département de sociologie et du collègue extérieur à l'institution. Florence Faucher souligne que Mirna Safi a été pleinement investie dans la vie de son laboratoire, le CRIS, qu'elle dirige depuis 2019, et qui a sous sa direction conforté sa solide réputation sur l'analyse de la stratification et des inégalités sociales. Mirna Safi a soutenu un doctorat en sociologie à l'EHESS en 2007, et a été recrutée à l'OSC à la même époque comme chargée de recherche FNSP. Elle a convergé et a défendu son HDR en 2015 à Sciences Po. Florence Faucher indique que les travaux de Mirna Safi portent sur plusieurs domaines connectés. Dans un premier temps, ses recherches ont porté sur l'immigration abordée en termes démographiques et de mouvements de population, et en termes de naturalisation, d'insertion professionnelle, économique et sociale. Mirna Safi a progressivement élargi son champ d'analyse à la question des discriminations, et notamment des discriminations professionnelles. Elle a combiné un travail sur l'objectivation de ces discriminations et une analyse de leur dimension subjective, et en particulier des effets des inégalités perçues. Mirna Safi est l'auteur de deux ouvrages — le plus récent, « Migration and Inequality », date de 2020 et a été publié chez Polity. Un troisième paraîtra cette année chez PUF sous le titre de « Discriminations : pourquoi sont-elles un défi majeur des sociétés démocratiques et comment les combattre ? ». Florence Faucher précise que ces trois ouvrages sont en nom propre. Mirna Safi est en outre l'auteure de nombreux articles, tous publiés en anglais depuis son HDR, parfois en collaboration, et dans des revues à la fois généralistes et spécialisées de sociologie et de sciences sociales, sur les

inégalités, les discriminations, les minorités et l'immigration. Mirna Safi publie également plus généralement à des fins de dissémination et le rayonnement de son travail est considérable. Ses publications sont très largement lues, et la progression de son rayonnement est impressionnante depuis 2016. Florence Faucher ajoute enfin que deux articles sont acceptés à paraître, et six sont en cours, dont quatre « *revise and resubmit* », dont l'un auprès de *l'American Sociological Review*.

Florence Faucher explique qu'on peut donc voir le dynamisme des recherches de Mirna Safi, qui a obtenu des financements, notamment de l'ANR et du Ministère du travail. Le rayonnement de Mirna Safi est manifeste aussi dans les séjours de recherche effectués dans des universités prestigieuses, telles que Northwestern, Oxford ou UCLA, et dans les nombreuses communications et invitations scientifiques qu'elle a reçues, mais aussi des invitations médiatiques. Florence Faucher indique par ailleurs que Mirna Safi fait partie des académiques qui consacrent une part importante de leur temps de travail à la communauté scientifique. Elle rappelle avoir déjà mentionné la direction du CRIS, mais souligne aussi l'activité de Mirna Safi comme évaluatrice de financements, notamment à l'ANR, de publication dans de nombreuses revues, de prix, notamment celui des défenseurs des droits. À Sciences Po, Mirna Safi s'est investie comme élue dans les conseils, dont le Conseil scientifique avant d'en être membre de droit, et bien sûr dans l'enseignement, notamment à l'EAP et à PSIA, mais aussi au Collège, avec des cours en français et en anglais, un cours interdisciplinaire, et des enseignements innovants de méthodes quantitatives, mais aussi en jouant un rôle très actif dans la création d'un stream de l'EAP avec Bruno Palier, et dans la réforme du Collège. Florence Faucher explique qu'il y a dans la carrière de Mirna Safi une très grande cohérence, une trajectoire clairement ascendante, ainsi qu'une montée en puissance dans tous les domaines du métier. Florence Faucher indique que l'évaluateur extérieur considère également qu'elle aurait été promue il y a déjà plusieurs années dans son université. Florence Faucher souligne enfin avoir beaucoup apprécié la précision et la concision avec laquelle Mirna Safi rend compte de son parcours. Florence Faucher conclut en indiquant que Mirna Safi est une chercheuse plus qu'accomplie, dont le parcours est remarquable, et qu'elle la recommande très fortement au Conseil scientifique pour une promotion de Full Professor.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de promotion de Mirna Safi, Associate Professor FNSP au grade de Full Professor FNSP.

## **7/ Avis sur les demandes de promotion des enseignants-chercheurs, campagne 2023**

Carole Jourdan indique que sont présentés aujourd'hui au Conseil scientifique les dossiers déposés dans le cadre de la campagne 2023 par les Professeurs des Universités éligibles à une promotion. Le Conseil scientifique est consulté avant l'évaluation par les sections CNU, et peut, s'il le souhaite, émettre des observations sur certains dossiers. Carole Jourdan rappelle qu'elle a transmis aux membres du Conseil scientifique des éléments comparatifs sur les campagnes précédentes, comme le

nombre de demandes déposées lors des campagnes précédentes, la répartition femmes-hommes et le nombre de personnes qui ayant bénéficié d'une promotion.

Carole Jourdan indique que les dossiers seront ensuite évalués par les sections CNU pour les attributions de promotions au niveau national. Sciences Po aura communication du contingent établissement à la fin du mois de mars ; comme les années précédentes, on constate beaucoup de demandes de promotion de la deuxième classe à la première classe mais il n'y a à ce stade pas de visibilité sur le nombre de promotions qui pourront être accordées au niveau de l'établissement. Carole Jourdan précise que l'information sera communiquée dès que possible. Les résultats des promotions au niveau du CNU seront connus fin juin ; les établissements devront évaluer les dossiers pour une promotion locale et communiquer l'information au MESR au plus tard le 13 septembre 2023. Dans cette perspective, une séance du Conseil scientifique se tiendra le 12 septembre 2023.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique afin de savoir s'il s'agit d'organiser un vote sur chaque dossier ou sur la liste complète. Les membres du Conseil scientifique ne souhaitant pas formuler d'observation sur les dossiers, le président considère que la liste des candidats à la promotion peut être transmise aux services compétentes du MESR.

#### **8/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités en économie, profil économie du développement et des migrations**

Roberto Galbiati indique qu'il n'y a qu'une candidature étrangère nécessitant l'avis des membres du Conseil scientifique, celle de Clément Imbert. Roberto Galbiati rappelle que le rôle du Conseil scientifique est d'émettre un avis sur l'équivalence de sa position au Royaume-Uni avec un poste de PU en France. Conformément à la procédure, deux avis sont joints au dossier : celui de Roberto Galbiati lui-même, et celui de Margherita Comola, qui est l'une des membres du comité de sélection. Roberto Galbiati indique que son avis et celui de Margherita Comola s'accordent sur le fait qu'une position de Full Professor au Royaume-Uni est équivalente à celle d'un PU en France. Roberto Galbiati ajoute que cela correspond aux grilles du MESR.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la candidature à un poste de professeur des universités de Clément Imbert.

#### **9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Kseniia Gatskova**

Eberhard Kienle informe les membres que ce dossier d'inscription en HDR n'étant pas finalisé, son examen est reporté à une séance ultérieure du Conseil scientifique.